

DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2025 :

0 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5/03/2025

1 Affaires administratives et financières

- 1-1 Adoption du budget primitif 2025
- 1-2 Autorisations de programme et crédits de paiement 2025
- 1-3 Adoption du plan d'équipement 2025
- 1-4 Révision de la convention de partenariat entre l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Manche et le SDIS de la Manche
- 1-5 Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025, dont l'activité JSP
- 1-6 Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025
- 1-7 Amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025
- 1-8 Convention de groupement de commandes entre le département de la Manche et le SDIS de la Manche – Maintenance des alarmes intrusion, techniques, systèmes de désenfumage et des contrôles d'accès, conduite, entretien des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'air ventilation mécanique contrôlée – adhésion

2 Affaires réservées

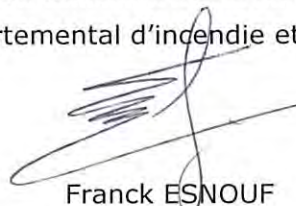
- 2-1 Convention avec M. Christophe CILLIER autorisant l'utilisation de la mention du SDIS 50 comme acteur des secours en mer dans la conception d'un jeu de société
- 2-2 Convention avec M. Thomas CLEMENT d'utilisation du logo du SDIS 50 pour personnaliser ses reproductions en miniature des sapeurs-pompiers et des véhicules de l'établissement

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du
- 3 AVR. 2025

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le - 2 AVR. 2025

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-1

Objet : Adoption du budget primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2025, tenu lors de la séance du 5 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• **APPROUVE** le budget primitif 2025, présenté par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement : 49.911.414,22 €

Section d'investissement : 21.686.778,56 €

• **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-2

Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté le 20 décembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

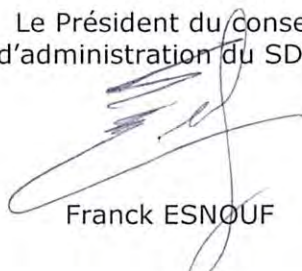
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** les autorisations de programme et crédits de paiement 2025 repris ci-dessous.

SUIVI OPERATIONS - AP/CP 2025

CODE OPE	NOM	EPCI	PPI	Phase	Sit	% Réalis	Ins. Bud	AP Votée	AP PPI	dont mobilis	Mandaté (TTC)	Solde (TTC)	CP 2025
53I2013EQU	Cherbourg Ouest	CA du Cotentin	PPI 1	0 Encours		91%	Solde	9 940 000	9 940 000	400 000	9 060 250,31	879 749,69	598 690,72
53P2018PON	Pontorson	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	0 Encours		94%	Solde	850 000	850 000		801 325,22	48 674,78	38 300,43
53P2018POR	Portbail	CA du Cotentin	PPI 2	0 Encours		75%	Solde	1 250 000	1 250 000		943 710,00	306 290,00	38 599,19
53P2018QUE	Quetteville/Sienne	CC Coutances Mer et Bocage	PPI 2	0 Encours		99%	Solde	1 600 000	1 600 000		1 588 157,06	11 842,94	11 842,94
53P2018SCE	St-Clair/Elle	CA Saint-Lô Agglo	PPI 2	0 Encours		100%	Solde	1 280 000	1 280 000		1 279 999,62	0,38	
53P2018STY	Sartilly-Baie-Bocage	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1 Encours		0%	CP	1 120 000	1 570 000	50 000	0,00	1 570 000,00	700 000,00
53P2019BRE	Brécey	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1 Encours		9%	Solde	1 650 000	1 650 000	50 000	152 401,61	1 497 598,39	1 164 608,23
53P2021BRI	Briquebec en Cotentin	CA du Cotentin	PPI 2	1 Encours		6%	Solde	890 000	1 050 000	50 000	56 162,63	993 837,37	853 903,20
53P2021POI	St-Pois (Brécey)	CC Villedieu Intercom	PPI 2	1 Encours		6%	CP	370 000	400 000	20 000	22 542,97	377 457,03	330 000,00
53P2022MSM	Mont-St-Michel	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1 Encours		42%	CP	1 740 000	1 790 000	50 000	739 296,91	1 050 703,09	680 000,00
53P2025COU	Coutances	CC Coutances Mer et Bocage	PPI 2	2 Prévis.			CP		6 400 000	300 000		6 400 000,00	580 000,00
MARIGNY	Marigny-Lozon	CA Saint-Lô Agglo	PPI 2	2 Prévis.			CP		1 650 000	50 000		1 650 000,00	100 000,00
								20 690 000	29 430 000	970 000	14 643 846,33	14 786 153,67	5 095 944,71
												Prov.c/2033	10 000,00

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-3

Objet : Adoption du plan d'équipement 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2-1 du conseil d'administration du 18 décembre 2018 portant sur une prospective du plan d'équipement du parc engins pour les exercices 2019 à 2028 ;

Vu la délibération n° 3-1 du 6 novembre 2024 relative à la mise en œuvre du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) pour les années 2024-2028 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-05 du 2 décembre 2024 relatif à la mise en application du SDACR ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 20 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20250402-DCA020425_1-3-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la programmation actualisée pour l'exercice 2025, ci-dessous :

Engins d'incendie	Programmation initiale au plan pluriannuel 2018			Programmation proposée pour 2024		
	Prix unitaire	Quantité	Prix TTC	Prix unitaire	Quantité	Prix TTC
VSAV	104 033 €	8	832 267 €	131 775 €	6	790 650 €
FPT	240 235 €	2	480 469 €	-	0	-
EPS 24	517 635 €	1	517 635 €	-	0	-
CCF (châssis et équipement)	222 998 €	1	222 998 €	343 000 €	2	686 000 €
CCRM (châssis et équipement)	-	0	-	355 000 €	2	710 000 €
VSR M (véhicule + équipement)	222 459 €	1	222 459 €	262 000 €	1	262 000 €
VBRID châssis + équipement	-	0	-	52 500 €	2	105 000 €
VAS NRBC	-	0	-	304 380 €	1	304 380 €
VATT	-	0	-	150 000 €	1	150 000 €
Remorque	8 618 €	1	8 618 €	15 000 €	1	15 000 €
DA/FDGP	89 415 €	1	89 415 €	-	0	-
MPR	40 937 €	2	81 874 €	-	0	-
EMBARCATIONS	8 618 €	1	8 618 €	-	0	-
PC de site	245 082 €	0	0 €	43 000 €	1	43 000 €
VTP (transport de personnels)	24 239,00 €	2	48 478 €	56 300,00	1	56 300 €
VLTT/VLHR (type Dacia Duster ou land rover)	26 285,50 €	2	52 571 €	45 000,00	1	45 000 €
VL type B2 (type Clio, 208)	16 374,60 €	7	114 622 €	26 187,00	4	104 748 €
VL break (type Kangoo, Berlingo)	21 330,30 €	7	149 312 €	26 560,00	2	53 120 €
VTU (véhicule tout usage)	38 997,50 €	2	77 995 €	-	-	-
Total engins		38	2 907 331 €		25	3 325 198 €

- **VALIDE** les ajustements sur le plan d'équipement 2025.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil d'administration
du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-4

Objet : Révision de la convention de partenariat entre l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Manche et le SDIS de la Manche

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Manche et le SDIS de la Manche,

• **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche et le SDIS de la Manche.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*s).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-5

Objet : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche - Attribution d'une subvention pour 2025, dont l'activité JSP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1-4 du bureau du conseil d'administration du 12 avril 2019 relative à la convention de partenariat entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche et le SDIS de la Manche ;

Vu la demande de subvention présentée par Monsieur le président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 72 956,65 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche pour l'année 2025 ;

• **PRECISE** que les crédits de cette dépense sont prévus au compte 65748 du budget 2025.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20250402-DCA020425_1-5-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-6

Objet : Œuvre des pupilles orphelins et Fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2-2 du 18 décembre 2012 précisant les modalités de calcul et d'évolution de la subvention versée à l'ODP ;

Vu la demande présentée par l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Considérant la mission d'entraide et les objectifs solidaires et sociaux que s'est assignée l'association ODP au bénéfice exclusif des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques spécialisés, et de leurs familles ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

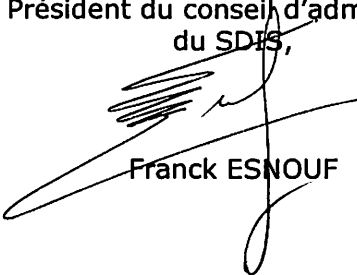
Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20250402-DCA020425_1-6-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

● **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **4 554,56 €** à l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France pour l'année 2023 ;

● **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget 2025.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil d'administration
du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-7

Objet : Amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche – attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention adressée par l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **2 945,00 €** à l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche pour l'année 2025 ;

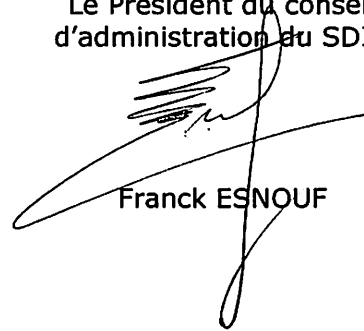
- **DÉCIDE** de reverser le montant des chèques déjeuner perdus ou périmés de l'année 2023, non présentés à l'encaissement dans les délais légaux, et dont la contre-valeur est répartie annuellement par le prestataire entre les entreprises et collectivités client

au prorata de leurs commandes, à l'amicale du personnel de l'Etat-Major pour un montant de **3 976,00 €** pour l'année 2025 ;

- **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 65748 du budget 2025 du SDIS.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil
d'administration du SDIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck ESNOUF', written over the printed name.

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-8

Objet : Convention de groupement de commandes entre le département de la Manche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche – Maintenance des alarmes intrusion, techniques, systèmes de désenfumage et des contrôles d'accès, conduite, entretien des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'air ventilation mécanique contrôlée – adhésion

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance des alarmes intrusion, techniques, systèmes de désenfumage et des contrôles d'accès, conduite, entretien des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'air ventilation mécanique contrôlée ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil
d'administration du SDIS



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-1

Objet : Convention avec M. Christophe CILLIER autorisant l'utilisation de la mention du SDIS 50 comme acteur des secours en mer dans la conception d'un jeu de société

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec M. Christophe CILLIER autorisant l'utilisation de la mention du SDIS 50 comme acteur des secours en mer dans la conception d'un jeu de société ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention et le charge de son exécution.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et notification.

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20250402-DCA020425_2-1-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

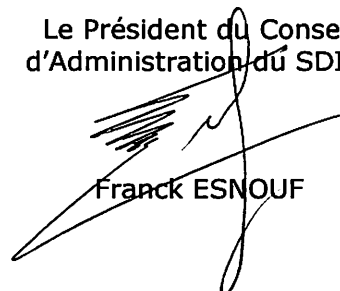
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans

un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa notification.

Le tribunal administratif de Caen peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck ESNOUF', written over the printed name.

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **2 avril 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 7 mars 2025

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme LEFAIX-VERON, M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LERENDU (*représentant de Mme CASTELEIN*), Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme CASTELEIN (*représentée par son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR, Mme COLIN.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL QUETIER, CNE PIONNEAU, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-2

Objet : Convention avec M. Thomas CLEMENT d'utilisation du logo du SDIS 50 pour personnaliser ses reproductions en miniature des sapeurs-pompiers et des véhicules de l'établissement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec M. Thomas CLEMENT d'utilisation du logo du SDIS 50 pour personnaliser ses reproductions en miniature des sapeurs-pompiers et des véhicules de l'établissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention et le charge de son exécution.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et notification.

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20250402-DCA020425_2-2-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

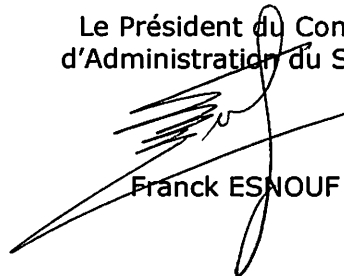
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans

un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa notification.

Le tribunal administratif de Caen peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck ESNOUF', written over the printed name.

Franck ESNOUF